



United Nations Nations Unies

Titre du poste : Officier d'analyse criminelle, P-4

Entité : Section des Politiques Stratégiques et du Renforcement des Capacités

Lieu d'affectation : NEW YORK

Délai de dépôt des candidatures : 04/12/2025 - 04/03/2026

Avis de vacance de poste DPO/SEC25P/P-4/07
numéro :

Valeurs fondamentales de l'ONU : Inclusion, intégrité, humanité, humilité

Structure administrative et rattachement hiérarchique :

Ce poste est à pourvoir à la Section des Politiques Stratégiques et du Renforcement des Capacités de la Division de la Police, qui relève du Bureau de l'Etat de Droit et des Institutions chargées de la Sécurité (Département des Opérations de Paix). Le titulaire rend directement compte au Chef de section. La Division de la Police a pour attributions générales de diriger effectivement les composantes police des opérations de paix et des missions politiques spéciales, de renforcer les orientations stratégiques, la planification et la gestion des composantes police des opérations de paix et de promouvoir une compréhension commune par toutes les parties prenantes, des orientations futures des activités de police menées dans le cadre des opérations de paix. Des renseignements complémentaires sont accessibles à l'adresse <https://police.un.org/en> (en anglais).

Fonctions et responsabilités :

Dans les limites des pouvoirs qui lui sont délégués, l'officier de l'analyse du renseignement criminel s'acquitte des fonctions ci-après :

- Élaborer des réponses opérationnelles efficaces et effectives et optimiser l'allocation des ressources dans les missions de police, sur la base de l'analyse criminelle et du recueil d'information sur la criminalité.
- Concourir à l'analyse générale des informations élaborée par le Département des Opérations de paix ; coopère avec les missions de terrain pour l'actualisation de l'aspect opérationnel et de la mise en oeuvre du mandat ; garantir des prises de décisions éclairées et cohérentes ; rationaliser et améliorer les rapports destinés au Conseil de Sécurité, à l'Assemblée Générale, aux autres organes intergouvernementaux et aux pays contributeurs de forces de police ; aider à l'élaboration de directives et autres documents d'orientation ; mener des évaluations sur les pratiques et les méthodes d'analyse du renseignement criminel, et conseiller sur les besoins - immédiats, à moyen et court termes - nécessaires au développement des capacités d'analyse de l'information sur la criminalité.
- Établir des contacts étroits et collaborer avec les entités connexes et les autres organisations régionales et nationales travaillant sur les aspects opérationnels et techniques des questions liées au renseignement criminel ; aider à promouvoir des approches régionales de lutte contre la criminalité ; fournir des avis stratégiques et réalisistes et appuyer le Conseiller Police du Département des Opérations de Paix ainsi que les missions, afin de limiter l'impact des problèmes liés à la criminalité sur le terrain ; préparer des orientations stratégiques sur les méthodes d'approche de l'analyse criminelle ; fournir une assistance dans l'élaboration d'une stratégie de formation destinée aux missions, en vue d'élargir le fichier des experts nationaux sur ces thématiques ; développer les documents d'orientation nécessaires pour maintenir une cohérence dans l'analyse du renseignement criminel entre les différents niveaux opérationnels de la police des Nations Unies.

- Travailler en étroite collaboration avec les éléments du Bureau de l'Etat de Droit et des Institutions chargées de la Sécurité ainsi qu'avec le Bureau des Opérations (en particulier les Équipes Opérationnelles Intégrées), le Bureau du Conseiller Police, le Département de l'Appui aux Missions, les autres bureaux du Secrétariat et les agences de l'ONU ; présenter et fournir aux hauts fonctionnaires de l'ONU ainsi qu'aux fonctionnaires nationaux, des informations sur les questions de fond relevant de l'analyse de l'information sur la criminalité, et formuler des recommandations sur les mesures à prendre.
- Travailler en étroite collaboration et en coordination avec les autres composantes de la Division de la Police, notamment la Section de la Gestion des Missions et de l'Appui et la Section de la Sélection et du Recrutement et des Forces de Police Permanentes.

Compétences :

Professionnalisme : Aptitude à traiter diverses questions dans le contexte de développements politiques, d'attitudes du public et de conditions locales. Aptitude à concevoir, élaborer et mettre en œuvre des campagnes d'information importantes ; savoir analyser et exploiter rapidement diverses informations provenant de sources variées. Aptitude à traiter avec diplomatie des questions sensibles devant des auditoires ciblés, et entretenir des relations productives. Aptitude à produire divers types de documents de communication écrite, dans un style clair et concis. Aptitude à présenter des exposés oraux devant des auditoires variés. Être conscientieux et efficace dans l'exécution de ses tâches, respecter les délais impartis et obtenir les résultats escomptés ; aptitude à effectuer en toute indépendance des travaux de recherche et d'analyse, à cerner les problèmes, à proposer diverses options et dégager des conclusions et recommandations. Prendre la responsabilité d'intégrer la perspective genre et d'assurer l'égale participation des femmes et des hommes dans tous les domaines d'activités professionnelles.

Aptitude à planifier et à organiser : Définir des objectifs clairs conformes avec les stratégies convenues. Hiérarchiser les activités et tâches prioritaires, et modifier les priorités en fonction des besoins. Prévoir suffisamment de temps et de ressources pour mener sa tâche à bien. Anticiper les risques et tenir compte des imprévus dans la planification. Suivre l'exécution des plans et les modifier s'il y a lieu. Gérer efficacement le temps dont on dispose.

Esprit d'équipe : Collaborer avec ses collègues afin d'atteindre les objectifs de l'organisation. Solliciter les apports en appréciant à leur juste valeur, les idées et la compétence de chacun, et être prêt à apprendre des autres. Faire passer l'intérêt de l'équipe avant son intérêt personnel. Soutenir et agir conformément aux décisions finales du groupe, même si celles-ci ne reflètent pas parfaitement sa propre position. Partager les réussites de l'équipe et assumer une responsabilité commune dans les échecs.

Qualifications exigées :

Formation: Diplôme universitaire supérieur (Master ou équivalent) dans le domaine de la justice pénale, du droit, de la sécurité ou dans toute autre discipline apparentée. À défaut, un diplôme universitaire du premier cycle, assorti d'une formation académique et d'une expérience professionnelle pertinentes dans le domaine de l'analyse du renseignement criminel, de la gestion de service de police ou dans les opérations de paix peut être accepté. Un diplôme délivré par une école de police ou par un établissement de formation pertinent est également exigé.

Expérience :

Un minimum de sept années d'expérience progressive dans la police active, les services chargés de l'application de la loi ou d'autres domaines connexes liés aux politiques ou à la justice pénale, au grade de commissaire, lieutenant-colonel, grade équivalent ou supérieur, est requis, y compris au moins trois années d'expérience en analyse criminelle ou en élaboration de politiques. Une expérience en maintien de la paix, dans d'autres organisations internationales ou au siège est souhaitable. Les années d'expérience requises sont calculées à partir de la date d'obtention du diplôme de l'académie de police ou d'un établissement de formation similaire en application de la loi.

Connaissances linguistiques :

L'anglais et le français sont les deux langues de travail du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Pour le poste faisant l'objet du présent avis, la maîtrise de l'anglais à l'oral et à l'écrit est indispensable. La connaissance d'une deuxième langue officielle de l'Organisation, de préférence le français, est souhaitable.

Méthode d'évaluation :

Il convient de noter qu'aux fins de l'évaluation des candidatures, les candidat(e)s pourront être invité(e)s à participer à des épreuves écrites d'évaluation des connaissances et, en fonction du résultat obtenu, à un entretien axé sur les compétences.

Avis particulier :

La diffusion de cette offre d'emploi est limitée aux États membres. Seuls les fonctionnaires de police actuellement employés dans leur service national et qui ont reçu l'autorisation de leurs autorités nationales de postuler à cette offre d'emploi seront pris en considération.

Il convient de noter que pendant la période de leur détachement aux Nations Unies, les policiers ne peuvent pas être réaffectés ou transférés à un autre poste au sein du Département des opérations de paix (DOP) ou d'autres parties du Secrétariat de l'ONU. Le personnel en détachement actif peut servir sous un contrat de personnel du Secrétariat de l'ONU pour une période allant jusqu'à trois ans (cumulés), laquelle peut, dans des cas exceptionnels, être prolongée pour une quatrième et dernière année, sous réserve des besoins opérationnels et d'une performance satisfaisante.

Cette limite de service inclut les périodes de tout service antérieur auprès des Nations Unies en tant qu'officier en détachement actif sous contrat de personnel du Secrétariat de l'ONU.

Les candidats ayant déjà servi en tant que personnel détaché en activité peuvent postuler à nouveau après une interruption de service d'au moins un an depuis leur dernier détachement sous contrat de personnel du Secrétariat de l'ONU, sous réserve de la limite de contrat indiquée ci-dessus.

Les nominations de personnel policier en détachement actif actuellement en service sous un contrat de personnel du Secrétariat de l'ONU ne seront pas considérées.

Les candidats doivent satisfaire à toutes les exigences de l'avis de vacance de poste au moment de la nomination pour

être pris en considération pour le poste.

Les candidatures féminines sont fortement encouragées.